

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE

Huissiers de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 4498551

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Et le SEPT JUILLET à 10 heures 25 environ,

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service des impôts des particuliers de GIVORS, domicilié au Centre des Finances Publiques, 1 rue Jacques Prévert BP 30 - 69701 GIVORS.

Ayant pour Avocat Constitué Maître Florence CHARVOLIN, Avocat Associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON, Toque n°1086, demeurant 20 boulevard Eugène Deruelle, Immeuble le Britannia Bât A, 69003 LYON, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2012, mis en recouvrement le 31 août 2013
- Taxe foncière 2013, mise en recouvrement le 31 août 2013
- Taxe d'habitation 2013, mise en recouvrement le 31 octobre 2013
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2013, mis en recouvrement le 31 décembre 2014
- Taxe foncière 2014, mise en recouvrement le 31 août 2014
- Taxe d'habitation 2014, mise en recouvrement le 31 octobre 2014
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2014, mis en recouvrement le 31 juillet 2015

- Taxe foncière 2015, mise en recouvrement le 31 août 2015
- Taxe d'habitation 2015, mise en recouvrement le 31 octobre 2015
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2013, mis en recouvrement le 30 septembre 2015
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2015, mis en recouvrement le 31 décembre 2016
- Taxe foncière 2016, mise en recouvrement le 31 août 2016
- Taxe d'habitation 2016, mise en recouvrement le 31 octobre 2016
- Taxe foncière 2017, mise en recouvrement le 31 août 2017
- Taxe d'habitation 2017, mise en recouvrement le 31 octobre 2017
- Taxe foncière 2018, mise en recouvrement le 31 août 2018
- Taxe d'habitation 2018, mise en recouvrement le 31 octobre 2018
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2016, mis en recouvrement le 31 janvier 2018
- Taxe foncière 2019, mise en recouvrement le 31 août 2019
- Taxe d'habitation 2019, mise en recouvrement le 31 octobre 2019
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2017, mis en recouvrement le 31 janvier 2019
- Taxe foncière 2020, mise en recouvrement le 31 août 2020
- Taxe d'habitation 2020, mise en recouvrement le 31 octobre 2020
- Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux 2018, mis en recouvrement le 31 octobre 2020
- Taxe foncière 2021, mise en recouvrement le 31 août 2021
- Taxe d'habitation 2021, mise en recouvrement le 31 octobre 2021

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 17 Avril 2023.

CONTRE :

Monsieur xxx

Lesquels sont propriétaires **sur la commune de SIMANDRES (69360), 1 allée du Pré neuf**

Dans un lotissement, un terrain à bâtir, portant le n°11 du lotissement, et sur lequel une construction a été édifiée :

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
ZK	374	Pré neuf	08a 11ca

→ Lotissement

Le lotissement est dénommé « La blancherie », il a été autorisé par un arrêté de Monsieur le Maire de la Commune de SIMANDRES en date du 14 décembre 2004, portant le numéro LT6929503C0002.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître Pascal BISEAU, Notaire à SAINT-PRIEST, le 23 décembre 2005, dont une copie authentique a été publiée au 3^e Bureau des hypothèques de LYON le 10 février 2006, volume 2006P numéro 1740.

Ledit arrêté de lotir a fait l'objet d'un permis de lotir modificatif autorisé au terme de l'arrêté de Monsieur le Maire de la Commune de SIMANDRES en date du 27 mars 2006 portant le numéro LT 6929503C0002/01.

Les pièces complémentaires du lotissement dont l'arrêté modificatif susvisé ont été déposés au rang des minutes de Maître François BARTHELET, Notaire à SAINT-PIEST, suivant acte en date du 17 mai 2006 dont une copie authentique a été publiée au 3^e Bureau des hypothèques de LYON le 23 juin 2006, volume 2006P numéro 6814

La parcelle ZK n°355 est devenue ZK n°374 suivant procès-verbal complémentaire au procès-verbal de remaniement du cadastre du 30 décembre 2008 publié le 8 janvier 2009 sous les références 6904P03 2009P180.

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A SIMANDRES (69360) 1, Allée du Pré Neuf à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant aux Consorts xx, savoir Monsieur xxx

Là étant, en présence de :

- **Monsieur J diagnostiqueur**
- **Monsieur A, serrurier**
- **Monsieur F, témoin**
- **Madame , témoin**
- **Madame x**
- **Monsieur x beau-frère du débiteur.**

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

Une fois sur place, je constate que le bien situé 1, allée du Pont Neuf est composé d'un terrain avec maison d'habitation en R+1 et garage attenant.

La propriété est desservie depuis le Nord/Ouest par un portail à double battant automatique en aluminium plus un portillon piétons soutenu par poteaux en parements ouvrant sur une allée en béton désactivé délimitée par jardinières béton de couleur rose. Le terrain, engazonné, est entretenu. Le terrain est clôturé par haies arbustives de cyprès à l'extérieur desquelles, présence de murettes surmontées de panneaux grillagés rigides.

Une boîte aux lettres est présente à l'Ouest du portillon piéton.

Je note la présence de logettes Gaz et EDF accessibles depuis la rue, à l'extrême Nord/Est de la propriété.

Après le portail, en direction de l'Est, au Sud de la bande en herbe au Sud de la haie arbustive Nord, présence d'un cheminement piétons au-devant du pignon Nord du garage, lequel est plein. Ce cheminement est habillé de plaques de type désactivé et délimité au Nord par jardinières béton de couleur rose.

Ce cheminement piéton longe après le pignon Est du garage et s'arrête à une véranda attenante à la partie basse de la façade Est de la partie principale de la maison. Le pignon Est du garage est percé d'une porte de service d'accès au garage en châssis PVC et d'un fenestron éclairant naturellement le garage.

Une balançoire est installée au Nord/Est du jardin. Un groupe extérieur deux têtes de marque Airwell est installé au-devant du pignon Est du garage.

La véranda est sur châssis aluminium. Les allèges sur châssis fixe sont vitrées. La terrasse sous véranda est carrelée. Cette terrasse se poursuit au Sud de la véranda. La terrasse est abritée par un auvent en tuiles collé à la façade et, dans la continuité Est, par le toit de la véranda. L'accès à la véranda se fait par deux portes sur châssis aluminium au Nord et au Sud.

Le pignon Est de la partie principale de l'habitation est percé d'une fenêtre en partie basse, au Nord de la véranda, de deux portes fenêtres sous véranda et de quatre fenêtres à l'équivalent du premier niveau.

Au Sud de la maison et au Sud de la terrasse Est, présence d'un cheminement piéton habillé de plaques de type désactivé et délimité au Sud par jardinières béton de couleur rose.

Les parties Est, Sud et Sud/Ouest du terrain sont engazonnées. Une bande de terrain engazonnée est également présente au Nord/Ouest.

Le pignon Sud est percé de deux fenêtres à l'équivalent du rez-de-chaussée.

Tous les pignons sont habillés d'un enduit écrasé de couleur ocre.

Le lambris toiture est en PVC.

Les descentes de chéneaux sont en PVC et les chéneaux en aluminium.

Un autre groupe extérieur est présent à l'arête Sud/Ouest de la maison.

Présence d'une arrivée d'eau avec attente électrique au Sud/Ouest du terrain.

Le cheminement piéton habillé de plaques de type désactivé forme retour et longe la partie Sud du pignon Ouest de la maison. Dans la continuité présence d'un cheminement en béton désactivé longeant les parties centrale et Nord du pignon Ouest et se dédouble en direction du Nord pour entourer une jardinière. Devant la porte d'entrée, le cheminement forme un T.

L'entrée principale est abritée par un balcon à l'équivalent du premier niveau, soutenu par deux piliers.

Ce pignon est percé de trois fenêtres, à l'équivalent du premier niveau et de la porte d'entrée principale en périphérie de laquelle je note la présence de deux châssis opaques fixes ainsi que celle d'une fenêtre au Nord de cette porte, à l'équivalent du rez-de-chaussée.

Au Nord, la façade Ouest du garage est percée par une porte sectionnelle électrique au Sud de laquelle, présence d'une fontaine en pierre.

L'éclairage artificiel extérieur est assuré par une applique fixée au linteau de la porte du garage, par une autre applique fixée au linteau de la porte d'entrée et par une autre applique fixée au linteau de la porte fenêtre permettant l'accès au balcon.

VERANDA :

La face Est du garde-corps du balcon est décorée d'un triangle. Le linteau de la porte fenêtre du balcon est également décoré d'un triangle

GARAGE :

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire, percé d'une grille de bonde centrale.

Les murs sont doublés de plaques de plâtre brutes, dépourvues de bandes à joints.

Au Sud/Est du garage, présence d'un cumulus posé sur dalle rabaissée. Le tableau électrique et le compteur électrique sont installés au mur Sud.

Présence également d'un adoucisseur d'eau de marque ICM DELUXE.

Comme indiqué, l'accès au garage se fait également par une porte de service au Nord/Est, juste au Sud de laquelle je note la présence d'un interrupteur et de prises électriques.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

Le mur Sud est percé d'une porte sur châssis PVC desservant un couloir.

REZ-DE-CHAUSSEE :

COULOIR :

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint blanc.

Ce couloir dessert plusieurs pièces et se termine, au Sud, sur le hall d'entrée.

Au Nord de l'accès à la pièce Nord/Est, le mur est percé d'une prise électrique en partie basse et d'un interrupteur.

PIECE NORD/EST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois rustique, ouvrant sur une pièce à usage de salon.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint en blanc.

Présence d'une prise électrique et d'une prise antenne au Nord/ouest au Nord/Ouest, d'une autre prise électrique au Nord/est et d'une autre prise électrique ainsi que celle d'une prise de fibre optique au Sud/Est.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique.

La pièce est équipée d'un thermostat d'ambiance.

PIECE NORD/UEST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois rustique, ouvrant sur une pièce à usage de chambre.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante.

A noter une prise électrique en partie Sud du mur Ouest et une autre en partie Nord de ce même mur. Présence également d'une prise électrique et d'une prise téléphone en partie centrale du mur Nord.

La pièce est équipée d'un thermostat d'ambiance.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique.

Encore en direction du Sud, présence d'une autre porte rustique avec condamnation ouvrant sur un WC.

WC :

Cette pièce aveugle est située au Sud de la précédente.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. Les murs sont habillés de faïence de couleur grise. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale de couleur grise. La lunette et le couvercle sont présents.

Juste au Sud se trouve encore une porte équipée d'une condamnation post-formée en bois et rustique ouvre sur une salle de douche.

SALLE DE DOUCHES :

Cette pièce aveugle est située au Sud de la précédente.

Le sol est habillé de carrelage de couleur grise. Les murs sont habillés de faïence de plusieurs teintes. Celles-ci s'éclaircissant en direction du haut. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier à spots.

L'équipement sanitaire est composé, au Sud/Ouest, d'une double vasque en verre en un seul tenant. Les vasques sont alimentées par robinets mitigeurs. Les bouchons de bondes des vasques sont présents. Elles surmontent un meuble suspendu en mélaminé à quatre tiroirs. Deux tiroirs sont présents au droit de chaque vasque. Elles sont surmontées d'une prise électrique, elle-même surmontée d'un miroir équipé de deux appliques.

L'équipement sanitaire est également composé, au Nord d'une douche à receveur plat surélevé en mosaïque, alimentée par une douche à hydromassage avec sélection hydromassage/pommeau/pomme. La douche est fermée par une porte battante en plexiglass.

Une bouche d'aération est présente au Sud/Ouest du plafond.

HALL :

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint blanc.

Les arêtes de la paillasse de l'escalier d'accès au premier niveau sont habillées de cornières.

Au Sud de la pièce Est et à l'Est du hall d'entrée, en face de la porte d'entrée, je note la présence d'une porte vitrée avec allèges pleines, en châssis bois ouvrant sur une cuisine.

CUISINE :

La pièce forme un U.

Le sol est carrelé. Les murs sont habillés de faïence sur toute leur hauteur, de couleur saumon ou rose foncé en partie basse et clair en partie haute. Le plafond est peint en blanc.

Le dégagement au Nord/Est reçoit un placard.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

La cuisine est équipée de meubles bas de couleur grise et de meubles suspendus de couleur orange avec une casquette en avancée au Nord/Est. Elle est percée de deux spots assurant l'éclairage artificiel et l'éclairage artificiel de la hotte.

La cuisine est également équipée d'un plan de travail en mélaminé imitation granit percé d'un évier à double bac avec égouttoir en polyester, alimenté par un robinet mitigeur.

Le plan de travail Nord est également percé d'une plaque de cuisson électrique à quatre brûleurs, surmontée d'une hotte aspirante.

La crédence Ouest et la crédence Nord sont chacune percées de deux prises électriques.

A l'Est du plan de travail Nord, je note la présence d'un accès desservant un cellier ouvert, équipé de placards suspendus au Nord et recevant plusieurs éléments, frigidaire, congélateur, lave-linge.

Il s'agit d'un dégagement assez vaste dont le mur Sud est percé de deux prises électriques, d'un interrupteur d'éclairage et équipé d'une alimentation et d'une évacuation lave-linge.

L'éclairage naturel de la partie principale de la cuisine est assuré par une porte fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, avec allèges pleines, sécurisée par volet roulant électrique, ouvrant sur la véranda constatée depuis l'extérieur.

INTERIEUR VERANDA :

Le sol est carrelé.

Le mur Ouest est habillé d'un enduit écrasé avec une délimitation avancée de toiture existante/toiture en préfabriqué à l'Est, soutenue par trois piliers enduits.

Le châssis de la véranda est en aluminium.

La façade Est de la maison, sous véranda, est percée au Sud, en rez-de-chaussée, d'une autre porte fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, avec allèges pleines, sécurisée par un volet roulant électrique,

L'éclairage artificiel de la véranda est assuré par deux appliques fixées aux linteaux de ces deux portes fenêtres.

SALON :

Cette pièce est située au Sud/Est du hall.

L'accès se fait par une porte vitrée opaque avec allèges pleines, à double battant, en châssis bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs et le plafond sont peints en blanc. Les cueillies supérieures sont habillées de corniches.

Le mur Est est percé de deux prises électriques et, en partie Sud, de la porte vitrée avec allèges pleines, à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique, ouvrant sur la véranda.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC.

La pièce est équipée d'un thermostat d'ambiance.

La pièce forme un L à l'envers avec une ouverture au Sud/Ouest dont le jambage Nord est percé d'une prise électrique et d'un interrupteur.

Le mur Sud de la partie Est du salon est également percé d'une prise électrique.

Le mur Sud de la partie Ouest du salon est percé de plusieurs prises électriques, une prise téléphone et une prise antenne.

Le mur Sud de cette partie Ouest du salon est également percé à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique.

Le mur Ouest de cette partie Ouest est également percé d'une prise électrique et d'une prise antenne.

Le salon est climatisé par un split de marque Ariston.

L'éclairage artificiel est assuré par un lustre.

ESCALIER D'ACCES ETAGE :

L'accès au premier étage se fait, depuis le hall, par une porte post-formée en bois rustique munie d'une serrure à clé, ouvrant sur un escalier dont les marches et contremarches sont habillées de carrelage, les nez de marches de baguettes d'angle en aluminium.

Les murs sont peints de couleur grise.

L'entresol est également carrelé.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au mur Ouest de l'entresol.

La deuxième volée d'escaliers, est de même composition avec marches et contremarches carrelées. Les nez de marches sont composés de baguettes d'angle en aluminium. Le garde-corps sécurisant la trémie est en barreaudage horizontal métallique.

Cet escalier mène à un hall au premier étage.

PREMIER ETAGE :

HALL :

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond. Les arêtes sont habillées de baguettes d'angle.

Celui-ci dessert, au Sud/Ouest et au Sud/Est, deux chambres et ouvre, au Nord, sur un couloir dont le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint blanc.

CHAMBRE SUD/OUEST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois rustique.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur bleu clair. Le plafond est peint blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique.

Le mur Sud est percé de deux prises électriques. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique et d'une prise téléphone.

La pièce est équipée, au Sud/Est d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes.

Elle est également équipée d'un thermostat d'ambiance.

CHAMBRE SUD/EST :

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur bleu. Le plafond est peint blanc.

Le mur Nord est équipé d'un thermostat d'ambiance et d'un interrupteur.

Le mur Est est percé d'une prise électrique et d'une prise téléphone.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique.

Le mur Sud est percé de prises électriques.

La pièce est équipée, au Sud/Ouest, d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

W.C. :

Cette pièce est située au Nord de la chambre Sud/Est.

L'accès se fait par une porte post-formée en bois rustique équipée d'une condamnation.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. Les murs sont faïencés de couleur brune en partie basse et de couleur beige en partie haute. Le plafond est peint en blanc.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont l'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond. Une bouche d'aération perce le coin Nord/Est du plafond.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale.

Juste au Nord du WC, le couloir est équipé d'un placard mural fermé par deux portes battantes de couleur verte au Nord duquel je note la présence de la salle de bains.

SALLE DE BAINS :

L'accès se fait par une porte rustique post-formée en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. Les murs sont faïencés de couleur foncée puis claire. Le plafond est peint en blanc.

Cette salle de bains est meublée de quatre placards suspendus à l'Ouest, de deux placards suspendus à l'Est et d'un meuble suspendu à quatre portes avec plan de travail en mélaminé vert, percé de deux vasques alimentées par robinets mitigeurs et d'une crédence en mélaminé percée d'une prise électrique, elle-même surmontée d'un miroir surmonté d'une casquette équipée de trois spots.

L'équipement sanitaire est également composé d'une douche à receveur plat surélevé, habillé de mosaïque, alimentée par un robinet mitigeur avec sélection douche/pomme avec hydromassage. Elle est fermée par une porte battante en plexiglass.

Le mur Est est percé d'un fenestron à simple battant, en double vitrage avec vitrage opaque sur châssis PVC.

L'éclairage artificiel est également assuré par une suspension.

Au Sud/Est, je note la présence d'une baignoire d'angle en polyester, alimentée par un robinet mitigeur avec sélection douche/robinet dont les rebords faïencés sont faïencés. L'installation forme un carré.

Le mur Ouest du coin baignoire est également la cloison Est de la douche.

Poursuivant encore en direction du Nord, je note la présence d'une autre porte post-formée en bois rustique ouvrant sur une pièce à usage de lingerie.

LINGERIE :

Cette pièce est située au Nord de la salle de bains.

L'accès se fait par une porte rustique post-formée en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur bleu clair. Le plafond peint blanc, est percé d'une trappe d'accès aux combles.

Le mur Est est percé de deux prises électriques. Le mur Sud est percé d'une alimentation et d'une évacuation lave-linge.

Le mur Ouest est percé d'un boîtier d'encastrement avec fil relié à rien, juste au Sud de la porte d'accès

L'éclairage naturel est assuré par un fenestron à simple battant, en double vitrage opaque, sur châssis PVC.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

CHAMBRE NORD/EST :

L'accès se fait par une porte rustique post-formée en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur bleu clair. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante au plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet roulant électrique.

Le mur Est est percé d'une prise électrique et d'une prise téléphone. Le mur Nord est percé de deux prises électriques.

La pièce est équipée d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes au Sud/Est.

Elle est également équipée d'un thermostat d'ambiance.

CHAMBRE EXTRÊME NORD :

L'accès se fait par une porte rustique post-formée en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Le mur Sud est peint de couleur grise. Les autres murs sont peints de couleur bleu foncé. Le plafond est peint en blanc.

Le mur Nord est percé de deux prises électriques et d'une prise téléphone. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par un volet roulant électrique.

La pièce est équipée d'un placard mural fermé par deux portes coulissantes au Nord/Est.

Elle est également équipée d'un thermostat d'ambiance.

CHAMBRE NORD/QUEST-SUITE PARENTALE :

CHAMBRE :

Cette pièce est située juste au Nord de l'escalier et au Sud de la chambre extrême Nord du couloir.

L'accès se fait par une porte post-formée rustique en bois.

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées assorties. Les murs sont peints de couleur bleu. Le plafond est peint en blanc.

La pièce est équipée d'un placard mural au Sud/Est, fermé par trois portes coulissantes dont une vitrée.

L'éclairage naturel de la chambre est assuré par une porte fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC avec allèges pleines, sécurisée par un volet roulant électrique, ouvrant sur le balcon constaté depuis l'extérieur.

Le mur Sud est percé deux prises électriques et d'une prise téléphone.

Le mur Nord est percé d'une ouverture à l'Ouest, desservant une salle de douches/sanitaires.

SALLE DE DOUCHE / SANITAIRES :

Le sol est carrelé. Les murs sont faïencés. Le plafond est peint en blanc.

La pièce est équipée d'un meuble-vasque suspendu en mélaminé avec vasque en émail, alimentée par un robinet mitigeur, surmonté d'un miroir et d'une casquette à deux spots. Un meuble colonne à deux portes est présent à l'extrême Ouest.

La pièce est également équipée d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale et, à l'extrême Est d'une douche à receveur plat surélevé, percé d'une bonde centrale, alimentée par douche à hydromassage et fermée par porte coulissante.

Je note la présence d'une bouche d'aération à l'encoignure Sud/Est du plafond.

Le plafond est équipé d'un plafonnier assurant l'éclairage artificiel.

BALCON :

Le sol est habillé de carrelage de couleur claire. La cueillie inférieure est habillée de plinthes carrelées assorties. Les garde-corps enduits de même couleur que celle de la façade sont surmontés de couvertines.

HALL D'ENTREE (A NOUVEAU) :

Le hall d'entrée, est équipé, au Sud, de deux placards muraux enfermant la nourrice avec l'arrivée d'eau chaude du chauffage puisque toutes les pièces sont chauffées par un plancher chauffant au rez-de-chaussée et à l'étage. Au Nord de la porte d'entrée, je note la présence de deux interrupteurs, d'une prise électrique et d'un interphone.

GENERALITES :

Le bien saisi est occupé par les propriétaires.

Madame xxx me déclare payer environ 150 € par mois d'électricité. Elle me déclare également que le syndic de copropriété est bénévole et que le montant annuel des charges de copropriété est d'environ 165 €.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 11 heures 30 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Commissaire de Justice



CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES





P1250152



P1250153



P1250154



P1250155



P1250156



P1250157



P1250158



P1250159



P1250160



P1250161



P1250162



P1250163



P1250164



P1250165



P1250166



P1250167



P1250168



P1250169



P1250170



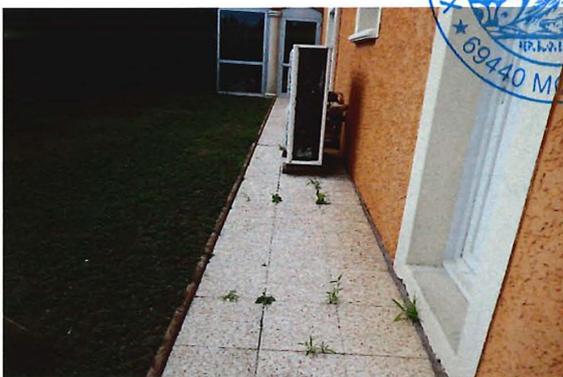
P1250171



P1250172



P1250173



P1250174



P1250175





P1250176



P1250177



P1250178



P1250179



P1250180



P1250181



P1250182



P1250183



P1250184



P1250185



P1250186



P1250187



P1250188



P1250189



P1250190



P1250191



P1250192



P1250193



P1250194



P1250195



P1250196



P1250197



P1250198



P1250199



P1250200



P1250201



P1250202



P1250203



P1250204



P1250205



P1250206



P1250207



P1250208



P1250209



P1250210



P1250211



P1250212



P1250213



P1250214



P1250215



P1250216



P1250217



P1250218



P1250219



P1250220



P1250221



P1250222



P1250223



P1250224



P1250225



P1250226



P1250227



P1250228



P1250229



P1250230



P1250231



P1250232



P1250233



P1250234



P1250235



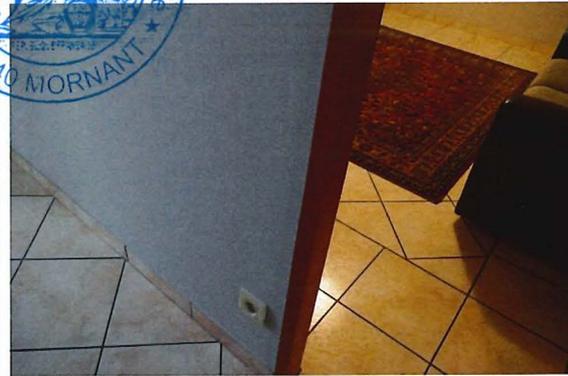
P1250236



P1250237



P1250238



P1250239



P1250240



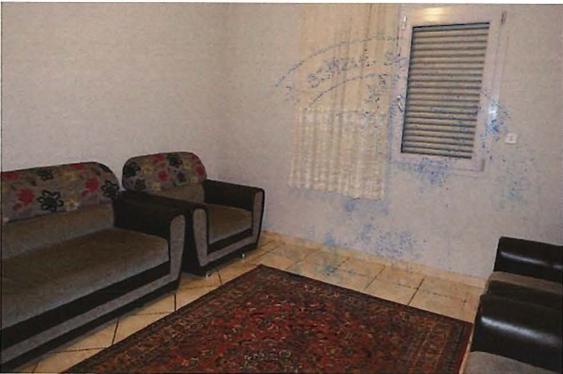
P1250241



P1250242



P1250243



P1250244



P1250245



P1250246



P1250247



P1250248



P1250249



P1250250



P1250251



P1250252



P1250253



P1250254



P1250255





P1250256



P1250257



P1250258



P1250259



P1250260



P1250261



P1250262



P1250263



P1250264



P1250265



P1250266



P1250267



P1250268



P1250269



P1250270



P1250271





P1250272



P1250273



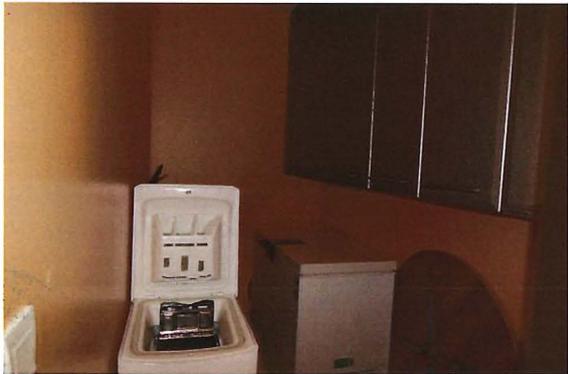
P1250274



P1250275



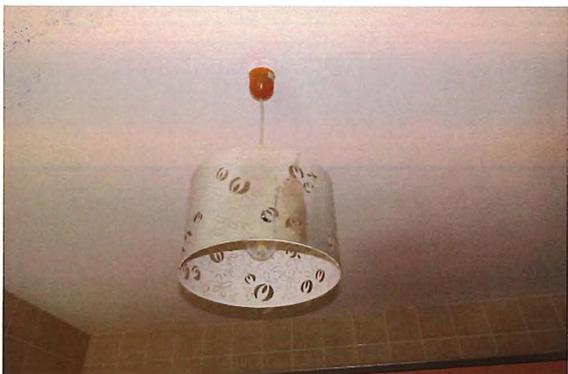
P1250276



P1250277



P1250278



P1250279



P1250280



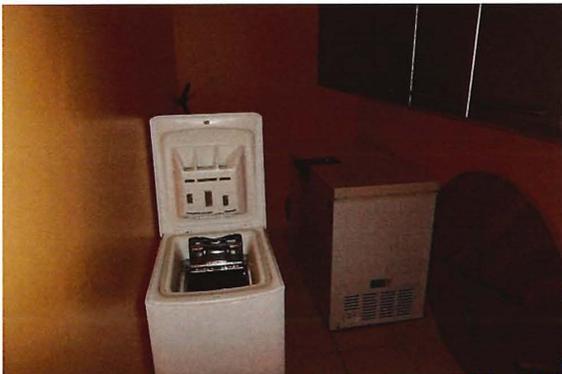
P1250281



P1250282



P1250283



P1250284



P1250285



P1250286



P1250287



P1250288



P1250289



P1250290



P1250291



P1250292



P1250293



P1250294



P1250295



P1250296



P1250297



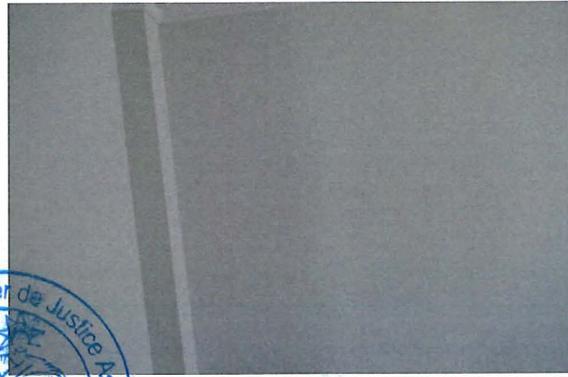
P1250298



P1250299



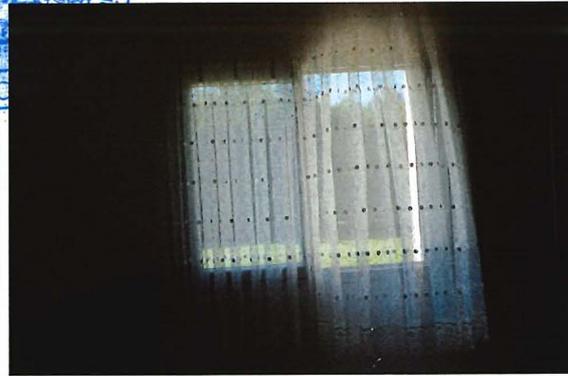
P1250300



P1250301



P1250302



P1250303





P1250304



P1250305



P1250306



P1250307



P1250308



P1250309



P1250310



P1250311



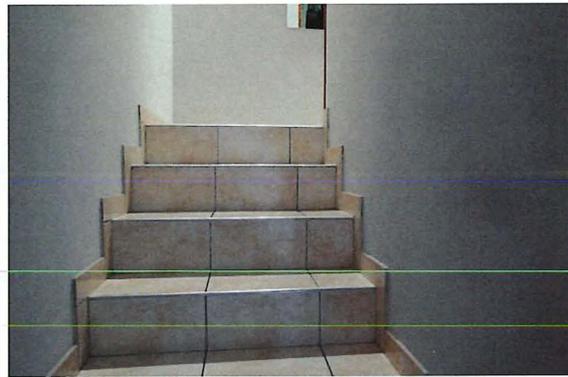
P1250312



P1250313



P1250314



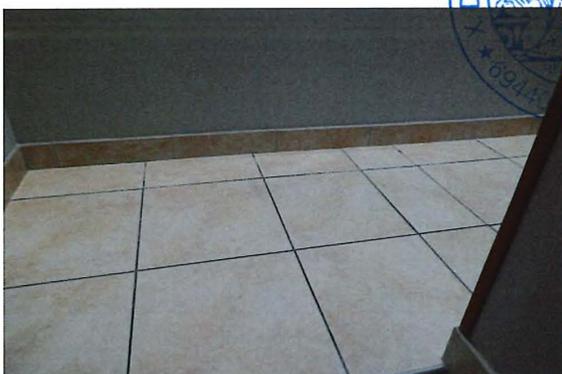
P1250315



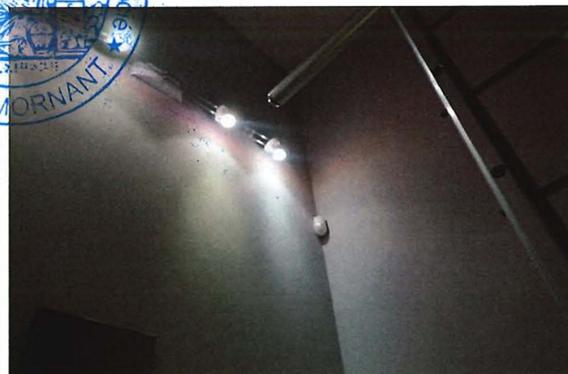
P1250316



P1250317



P1250318



P1250319



P1250320



P1250321



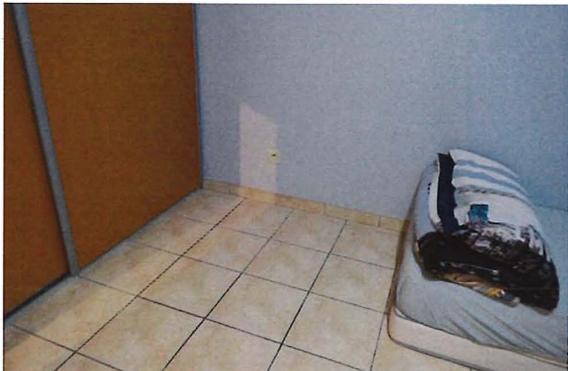
P1250322



P1250323



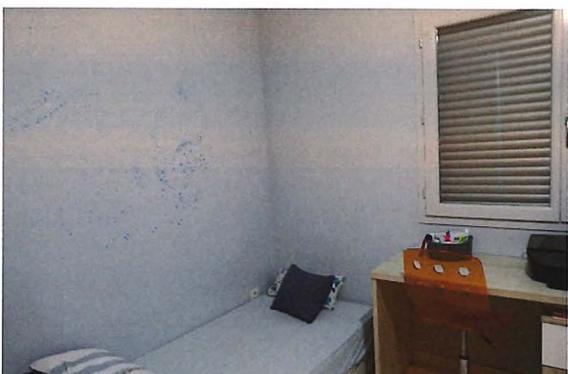
P1250324



P1250325



P1250326



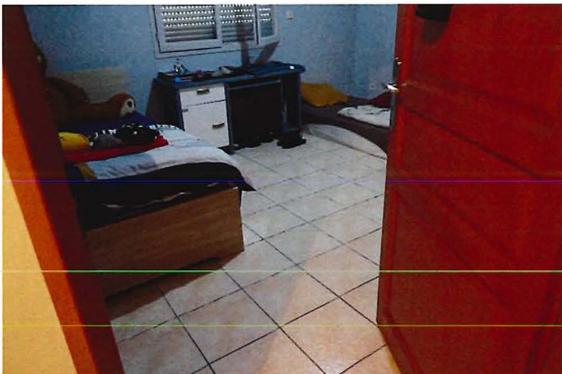
P1250327



P1250328



P1250329



P1250330



P1250331



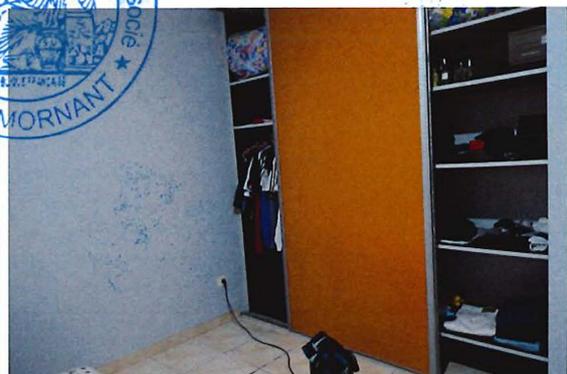
P1250332



P1250333



P1250334



P1250335





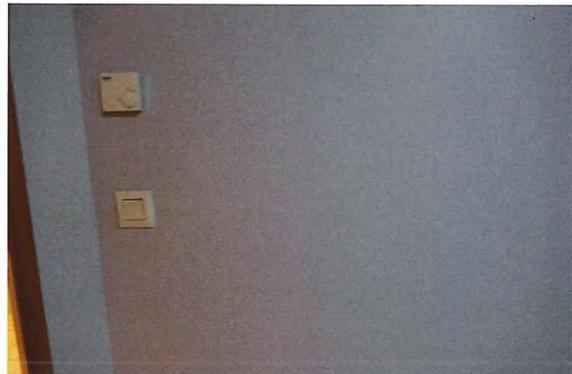
P1250336



P1250337



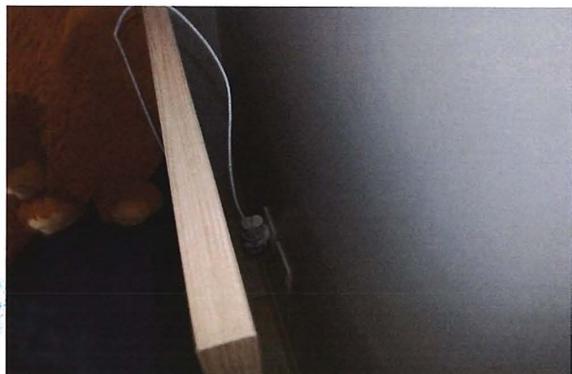
P1250338



P1250339



P1250340



P1250341



P1250342



P1250343



P1250344



P1250345



P1250346



P1250347



P1250348



P1250349



P1250350



P1250351



P1250352



P1250353



P1250354



P1250355



P1250356



P1250357



P1250358



P1250359



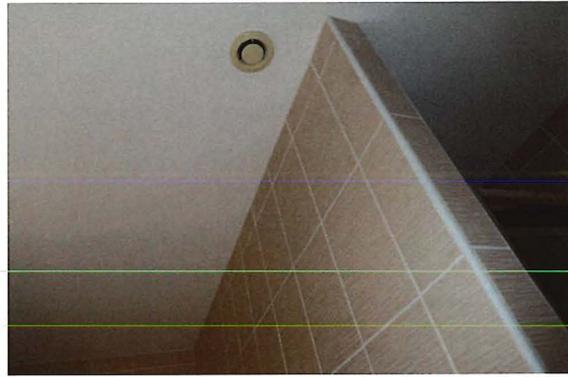
P1250360



P1250361



P1250362



P1250363



P1250364



P1250365



P1250366



P1250367





P1250368



P1250369



P1250370



P1250371



P1250372



P1250373



P1250374



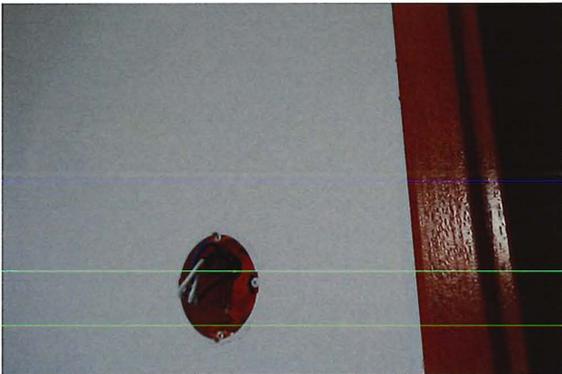
P1250375



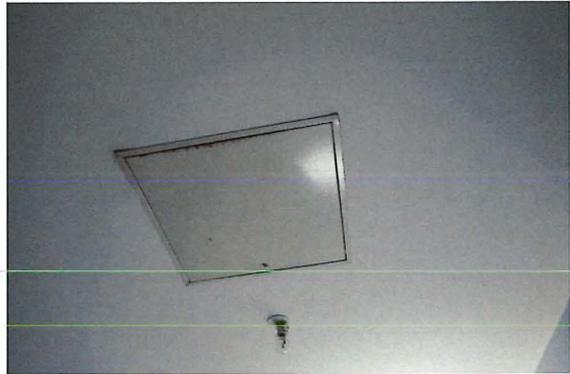
P1250376



P1250377



P1250378



P1250379



P1250380



P1250381



P1250382



P1250383

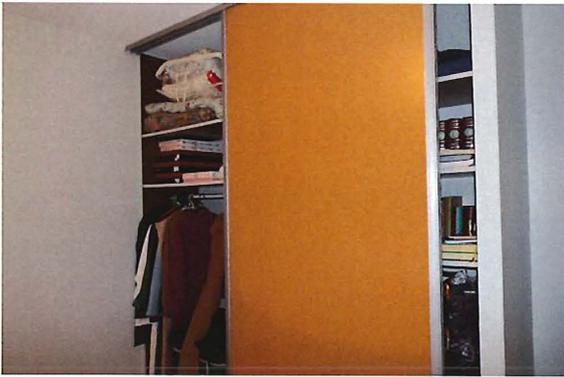




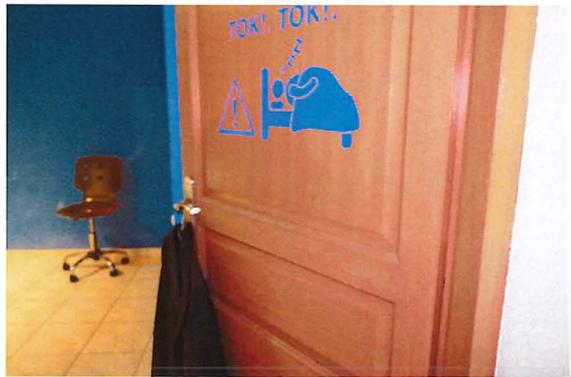
P1250384



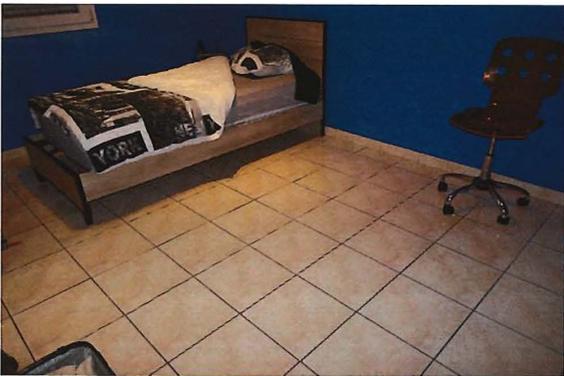
P1250385



P1250386



P1250387



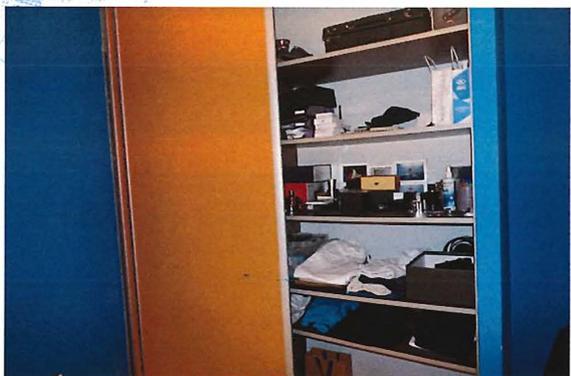
P1250388



P1250389



P1250390



P1250391



P1250392



P1250393



P1250394



P1250395



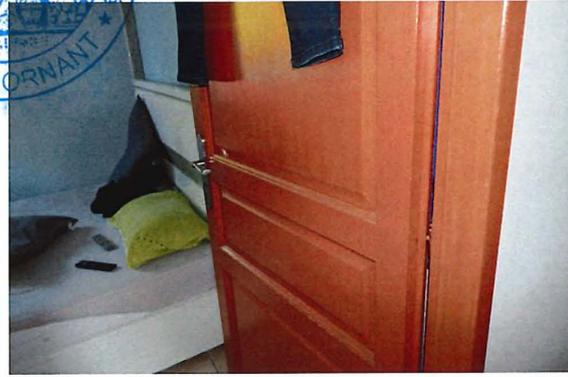
P1250396



P1250397



P1250398



P1250399





P1250400



P1250401



P1250402



P1250403



P1250404



P1250405



P1250406



P1250407



P1250408



P1250409



P1250410



P1250411



P1250412



P1250413



P1250414



P1250415



P1250416



P1250417



P1250418



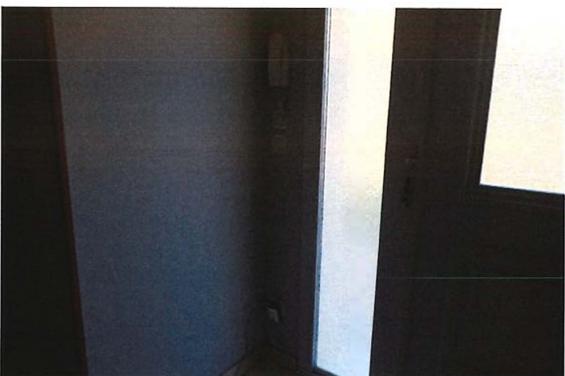
P1250419



P1250420



P1250421



P1250422



P1250423

SERRURIER

TEMOIN

An

me



SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DECOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél : 04.78.44.02.14
Fax : 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du SEPT JUILLET
DEUX MILLE VINGT TROIS

Références :

4498551/PHC/4498551

A LA DEMANDE DE TRESOR PUBLIC
1 Rue Jacques Prévert
69700 GIVORS

La copie du présent acte comporte 26 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	293,56
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	301,23
TVA 20,00%	60,25
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS.....	
T.T.C.	361,48

